Direction générale de l'alimentation

Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux

Bureau de la réglementation et de la mise sur le marché des intrants

Dossier suivi par: TRG

Réf: 2010280AGEN14031

Liberië • Égallië • Fraietallë RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

LIFE SCIENTIFIC LTD NovaUCD Belfield Innnovation Park University College Dublin - DUBLIN 4 IRLANDE, ou EIRE

Paris, le

2 4 MARS 2015

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande d'autorisation de mise sur le marché d'une préparation de type générique, concernant le produit :

N° Intrant: 2140280 - LIFE SCIENTIFIC METCONAZOLE 90 AMM n° 2140175

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

et de la productien des vigosiaux

Alain TRIDON

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

Produits Phytopharmaceutiques

Nointrant: 2140280 Nom commercial: LIFE SCIENTIFIC METCONAZOLE 90

N° AMM: 2140175

<u>Date prévisionnelle de renouvellement</u> : 2018 <u>Firme détentrice</u> : LIFE SCIENTIFIC LTD

Type commercial: Produit générique

Vu l'avis de l'Anses n° 2013-0708 du 18 juin 2014

Conditions d'emploi

- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur céréales ainsi que sur crucifères oléagineuses avec application à l'automne (lutte contre le phoma).
- Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
- Délai de rentrée : 48 heures en application de l'arrêté du 12 septembre 2006.
- Pour protéger l'opérateur, porter :
 - pendant le mélange/chargement
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-3;
 - Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3;
 - Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
 - Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant;
 - EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
 - · pendant l'application

Si application avec tracteur avec cabine

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Si application avec tracteur sans cabine

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.
- pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166;
- · Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

Pour protéger le travailleur, porter une combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

2 4 MARS 2015

L'autorisation de mise sur le marché de la préparation générique LIFE SCIENTIFIC METCONAZOLE 90 est accordée.

Dénomination de l'intrant

LIFE SCIENTIFIC METCONAZOLE 90

Nom du produit de référence : CARAMBA STAR

Teneur garantie en matière active

| 90 G/L | Metconazole |
|--------|------------------|
| 70 O/L | 1410100111112010 |

Classement

| Classement Tox. | N | dangereux pour l'environnement |
|-----------------|--------|--|
| Classement Tox. | Xn | NOCIF |
| Phr. Risque | R51/53 | TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, PEUT ENTRAINER DES EFFETS |
| | | NEFASTES À LONG TERME POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE |
| Phr. Risque | R63 | RISQUE POSSIBLE PENDANT LA GROSSESSE D'EFFETS NEFASTES POUR L'ENFANT |
| Phr. Prudence | | VOIR ARRETES APPROPRIES SUR LES CLASSEMENTS ET L'ETIQUETAGE POUR LES |
| | | CONSEILS DE PRUDENCE |

Liste des usages rattachés

<u>USAGE</u> 15103231 - Avoine*Trt Part.Aer.*Rouille couronnée

Dose d'emploi 1 L/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 1 ZNT: 5 m

Cond. Emp.

- Stade d'application : BBCH 25-69.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 35 jours.

<u>USAGE</u> 15103202 - Blé*Trt Part.Aer.*Fusarioses

Dose d'emploi 1 L/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 1 ZNT: 5 m

Cond. Emp.

- Stade d'application : BBCH 25-69.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 35 jours.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

2 4 MARS 2015

<u>USAGE</u> 15103209 - Blé*Trt Part.Aer.*Oïdium(s)

Dose d'emploi 1 L/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 1 ZNT: 5 m

Cond. Emp.

- Stade d'application : BBCH 25-69.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 35 jours.

JSAGE 15103214 - Blé*Trt Part.Aer.*Rouille(s)

Dose d'emploi 1 L/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 1 ZNT: 5 m

Cond. Emp.

- Stade d'application: BBCH 25-69.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 35 jours.

<u>USAGE</u> 15103221 - Blé*Trt Part.Aer.*Septoriose(s)

Dose d'emploi 1 L/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 1 ZNT: 5 m

Cond. Emp.

- Stade d'application : BBCH 25-69.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 35 jours.

<u>USAGE</u> 15203207 - Crucifères oléagineuses*Trt Part.Aer.*Oïdium(s)

Dose d'emploi 0,8 L/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 2 ZNT: 5 m

Cond. Emp.

- Stade d'application : BBCH 13-71.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 56 jours.

<u>USAGE</u> 15203801 - Crucifères oléagineuses*Trt Part.Aer.*Limit. Croiss. Org. Aériens

Dose d'emploi 0,8 L/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 2 ZNT: 5 m

Cond. Emp.

- Uniquement autorisé sur colza, navette, moutarde, et sur chanvre et lin usage exclusivement industriel [culture(s) pour la(les)quelle(s) les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les LMR applicables].

- Stade d'application : BBCH 13-71.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 56 jours.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux

2 4 MARS 2015

Alein TRIDON

ÚSAGE 15203201 - Crucifères oléagineuses*Trt Part.Aer.*Maladies fongiques des siliques

Dose d'emploi 0,8 L/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max, Apport 2 ZNT: 5 m

Cond. Emp.

- Uniquement autorisé sur colza, navette, moutarde, chanvre pour utilisation strictement industrielle, lin [culture(s) pour la(les)quelle(s) les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les LMR applicables].

- Stade d'application : BBCH 13-71.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 56 jours.

15203204 - Crucifères oléagineuses*Trt Part.Aer.*Cylindrosporiose

Dose d'emploi 0,8 L/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT:5 m Max. Apport 2

- Uniquement autorisé sur colza, navette, moutarde, chanvre pour utilisation strictement industrielle, lin [culture(s) pour la(les)quelle(s) les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les LMR applicables].

- Stade d'application : BBCH 13-71.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 56 jours.

USAGE 15203202 - Crucifères oléagineuses*Trt Part.Aer.*Sclérotiniose

Dose d'emploi 0,8 L/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 2 <u>ZNT</u>: 5 m

Cond. Emp.

- Uniquement autorisé sur colza, navette, moutarde, chanvre pour utilisation strictement industrielle, lin [culture(s) pour la(les)quelle(s) les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les LMR applicables].

- Stade d'application : BBCH 13-71.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 56 jours.

USAGE 15453204 - Légumineuses fourragères*Trt Part.Aer.*Pourriture grise et sclérotinioses

Dose d'emploi 0,8 L/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT: 5 m Max. Apport 2

Cond. Emp.

- Stade d'application : BBCH 12-89.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 20 jours.

15453202 - Légumineuses fourragères*Trt Part.Aer.*Rouille(s) **USAGE**

Dose d'emploi 0,8 L/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT: 5 m Max. Apport 2

Cond. Emp.

- Stade d'application : BBCH 12-89.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 20 jours.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

2 4 MARS 2015

2. 1. A. 医克尔克氏管 E. 建分钟 5. 医壁幕

<u>ÚSAGE</u> 15453203 - Légumineuses fourragères*Trt Part.Aer.*Anthracnose(s)

Dose d'emploi 0,8 L/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 2 ZNT: 5 m

Cond. Emp.

- Stade d'application : BBCH 12-89.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 20 jours.

USAGE 15103225 - Orge*Trt Part.Aer.*Oïdium(s)

Dose d'emploi 1 L/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 1 ZNT: 5 m

Cond. Emp.

- Stade d'application : BBCH 25-69.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 35 jours.

<u>USAGE</u> 15103229 - Orge*Trt Part.Aer.*Rhynchosporiose

Dose d'emploi 1 L/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 1 ZNT: 5 m

Cond. Emp.

- Stade d'application : BBCH 25-69.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 35 jours.

<u>USAGE</u> 15103205 - Orge*Trt Part.Aer.*Rouille(s)

Dose d'emploi 1 L/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 1 ZNT: 5 m

Cond. Emp.

- Stade d'application : BBCH 25-69.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 35 jours.

USAGE 00517096 - Pois écossés (frais)*Trt Part.Aer.*Maladies des tâches brunes

Dose d'emploi 0,8 L/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 2 ZNT: 5 m

Cond. Emp.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 14 jours.

USAGE 00517100 - Pois écossés (frais)*Trt Part.Aer.*Pourriture grise et sclérotinioses

Dose d'emploi 0,8 L/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 2 ZNT: 5 m

Cond. Emp.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 14 jours.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

2 4 MARS 2015

Le sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux

......

Alain TRIDON

<u>USAGE</u> 00517102 - Pois écossés (frais)*Trt Part.Aer.*Rouille(s)

Dose d'emploi 0,8 L/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Cond. Emp.

Max. Apport 2 ZNT: 5 m

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 14 jours.

<u>USAGE</u> 16853212 - Graines protéagineuses*Trt Part.Aer.*Anthracnose(s)

Dose d'emploi 0,8 L/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 2 ZNT: 5 m

Cond. Emp.

- Stade d'application : BBCH 12-89.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 20 jours.

<u>USAGE</u> 16853218 - Graines protéagineuses*Trt Part.Aer.*Rouille(s)

Dose d'emploi 0,8 L/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 2 ZNT: 5 m

Cond. Emp.

- Stade d'application : BBCH 12-89.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 20 jours.

<u>USAGE</u> 16853201 - Graines protéagineuses*Trt Part.Aer.*Pourriture grise et sclérotinioses

Dose d'emploi 0,8 L/HA

<u>Décision</u> AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 2 ZNT: 5 m

Cond. Emp.

- Stade d'application : BBCH 12-89.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 20 jours.

<u>USAGE</u> 15103232 - Seigle*Trt Part.Aer.*Rhynchosporiose

Dose d'emploi 1 L/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 1 ZNT: 5 m

Cond. Emp.

- Stade d'application : BBCH 25-69.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 35 jours.

<u>USAGE</u> 15103208 - Seigle*Trt Part.Aer.*Rouille(s)

Dose d'emploi 1 L/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 1 ZNT: 5 m

Cond. Emp.

- Stade d'application : BBCH 25-69.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 35 jours.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

2 4 MARS 2015

Pour le Ministre et par délégation,